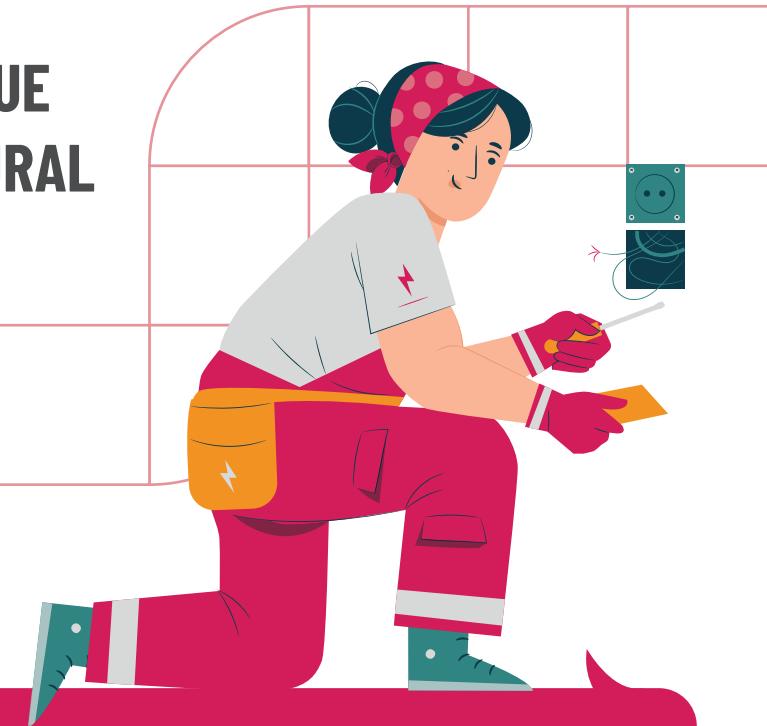


AGENT / AGENTE TECHNIQUE POLYVALENT EN MILIEU RURAL



DESCRIPTIF MÉTIER

L'agent technique polyvalent réalise l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux, en lien avec les élus, le secrétariat général de mairie et la population.



QUELLES MISSIONS ?

- Réaliser l'entretien de la voirie : nettoyage, déneigement, maintenance et réparations, fauchage des accotements et talus, création de fossés...
- Entretenir et mettre en valeur les espaces verts et naturels de la commune (désherbage, tonte, taille, plantation, arrosage...).
- Maintenir en état de fonctionnement les bâtiments et les équipements publics, effectuer des travaux d'entretien et de petite manutention : nettoyage des équipements urbains, maçonnerie, peinture, tapisserie, plomberie, serrurerie, électricité...
- Assurer l'entretien courant des machines, des véhicules, du matériel et des locaux utilisés.
- Gérer et renouveler des stocks de matériel et de produits.
- Contribuer à la préparation d'événements et de manifestations (installation, signalétique, mise en sécurité...).



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

> Diplômes et formations requis :

Diplôme de niveau III (CAP/BEP) dans un corps de métier du bâtiment et/ou des espaces verts, permis poids lourd, CACES.



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISÉES ?

Autonomie, esprit d'équipe, organisation, sens de l'observation, rigueur, esprit d'initiative, discréetion professionnelle, réactivité.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Tondre, tailler, élaguer, lire et réaliser un plan, réaliser de petits travaux de bâtiment, gérer son temps, rendre compte de son activité, réaliser le petit entretien d'un véhicule, conduire un engin de chantier ou de déneigement, entretenir le matériel.



OÙ EXERCER ?

L'agent technique polyvalent exerce ses fonctions au sein de communes ou de certaines structures intercommunales. C'est un métier également prisé par le Conseil départemental, notamment pour l'entretien d'un très grand nombre de routes.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Recrutement direct sans concours, concours d'adjoint technique principal de 2^e classe, concours d'agent de maîtrise.